

Compte rendu du comité d'opportunité du GAL Sud Gironde du mardi 4 juin 2024 à Mazères (33)

Ordre du jour - passage en opportunité de 4 projets candidats

Introduction et rappel des modalités de vote

- ✓ **Château de Cérons** : développement culturel, pédagogique et oenotouristique du château de Cérons (FA n°3 Attractivité patrimoniale, culturelle et touristique) - Présentation par Caroline et Xavier Perromat
- ✓ **Fédération de Gironde pour la Pêche et la protection du milieu aquatique** : valorisation de la pêche de loisir en Sud Gironde (FA n°3 Attractivité patrimoniale, culturelle et touristique) - Présentation par Nicolas Larreboure, Responsable développement
- ✓ **Commune de Pian sur Garonne** : aménagement d'un centre de santé pluridisciplinaire (FA n°1 développer une approche territoriale de la santé) : Thierry Lorriot, élu en charge du projet MSP, accompagné des 3 Docteurs Gonzalez-Bigot, Grangeon et Faugère
- ✓ **Docteur Faget** : logements collectifs d'internes à Monségur (FA n°1 développer une approche territoriale de la santé) - Présentation par le Docteur Marc Faget

Echanges complémentaires : Présélection des 3/4 projets candidats - prochain GAL -
Calendrier de la prochaine réunion (le 16 juillet) - Questions diverses

- Liste de présence des membres du GAL Sud Gironde le 04/06/2024 :

NOM PRENOM	STRUCTURE REPRESENTEE	COLLEGE	T/S	VOIX DELIB	04/06/2024	VOIX DELIB JOUR J
CORRIOLS Philippe	Cdc Réolais en Sud Gironde	Public	Titulaire	1	Présent	1
MOUTIER Philippe	Cdc Réolais en Sud Gironde	Public	Suppléant		Présent	0
MARTY Bruno	Cdc Réolais en Sud Gironde	Public	Titulaire	1	Présent	1
CAMON-GOLYA Philippe	Cdc Réolais en Sud Gironde	Public	Suppléant		Absent	0
CLAVIER Dominique	Cdc Convergence Garonne	Public	Titulaire	1	Présent	1
JOINEAU Vincent	Cdc Convergence Garonne	Public	Suppléant		Excusé	0
MATEILLE Bernard	Cdc Convergence Garonne	Public	Titulaire	1	Présent	1
DREAU Bernard	Cdc Convergence Garonne	Public	Suppléant		Absent	0
LAULAN Didier	Cdc Sud Gironde	Public	Titulaire	1	Présent	1
GERBEAU Cédric	Cdc Sud Gironde	Public	Suppléant		Absent	0
MORIN Jean-Claude	Cdc Sud Gironde	Public	Titulaire	1	Excusé	0
BERNADET Alain	Cdc Sud Gironde	Public	Suppléant		Présent	1
BARREYRE Danielle	Cdc Bazadais	Public	Titulaire	1	Présente	1
VIGNE Nicole	Cdc Bazadais	Public	Suppléant		Présente	0
FRANCELIN Martine	Cdc Bazadais	Public	Titulaire	1	Présente	1
DUPIOL-TACH Françoise	Cdc Bazadais	Public	Suppléant		Absente	0
DEXPERT Isabelle	Conseil Départemental	Public	Suppléant	1	Excusée	0
GILLE Hervé	Conseil Départemental	Public	Titulaire		Excusé	0
VAILLIER Raymond	Office de Tourisme Réolais	Privé	Titulaire	1	Présent	1
DUSSILLOLS Francis	Office de Tourisme Réolais	Privé	Suppléant		Présent	0
DE SABRAN PONTEVES Louis	Château de Cazeneuve	Privé	Titulaire	1	Présent	1
DEHEAULME Isabelle	SIPHEM	Privé	Titulaire	1	Présente	1
ROES Michaël	Toopi Organics	Privé	Suppléant		Présent	0
MONIER Alice	L'Auringleta	Privé	Titulaire	1	Présente	1
PLANTY Xavier	Association Carbouey	Privé	Suppléant		Présent	0
BENTEJAC Kevin	GE APA Santé nutrition	Privé	Titulaire	1	Absent	0
HEBERT Corinne	Citoyenne	Privé	Suppléant		Présente	1
SEQUIER Patrick	Mission Locale Sud Gironde	Privé	Titulaire	1	Présent	1
PICHEVIN Bernard	Citoyen	Privé	Suppléant		Absent	0
ROUSSEAU Alexa	CCI Bordeaux Gironde	Privé	Titulaire	1	Absente	0
GALANDRIN Alexandre	Cabinet G4 Ingénierie	Privé	Suppléant		Absente	0
LAPORTE Nathalie	CMA Gironde	Privé	Titulaire	1	Absente	0
BAUD GOUS Béatrice	CMA Gironde	Privé	Suppléant		Présente	1
BIREAUD Nathalie	Centre de formation Beauséjour	Privé	Titulaire	1	Présente	1
BOSREDON Clément	Cap solidaire	Privé	Suppléant		Excusé	0
TROQUART Anne	Recyclerie du Bazadais	Privé	Titulaire	1	Présente	1
MANDRET-DEGEILH Antoine	Co-Actions	Privé	Suppléant		Excusé	0
ARDURATS Virginie	CCI Bordeaux Gironde	Privé	Titulaire	1	Absente	0
FAZEMBAT Elodie	Club d'entreprises du Réolais	Privé	Suppléant		Absente	0
BOURREILLE Ina	Club d'entreprises les 2 Rives	Privé	Titulaire	1	Excusée	0
BIROT Guillaume	Union des Commerçants et Artisans de Cadillac Béguey	Privé	Suppléant		Présent	1
				21	Voix délibératives	18
					dont privées	10
					Double quorum	Validé

- Membres du Gal Sud Gironde excusés : 7/41 dont 4/18 du Collège public et 3/23 du Collège privé
- Membres du GAL Sud Gironde absents : 11/41 dont 4/18 du Collège public et 7/23 du Collège privé
- **Le double quorum 50% de présence de membres avec voix délibérative et 50% au moins de membres issus du collège privé étant atteint, l'assemblée pourra procéder au vote des 4 projets en opportunité prévus à l'ordre du jour.**

Membres du GAL présents (titulaires & suppléants)	Binômes avec voix délibérative présents	Double quorum
23/41 dont collège public : 10/18 collège privé : 13/23	18/21 dont collège public : 8/9 collège privé : 10/12	Validé 50% du GAL présent > 50% voix délibératives privées

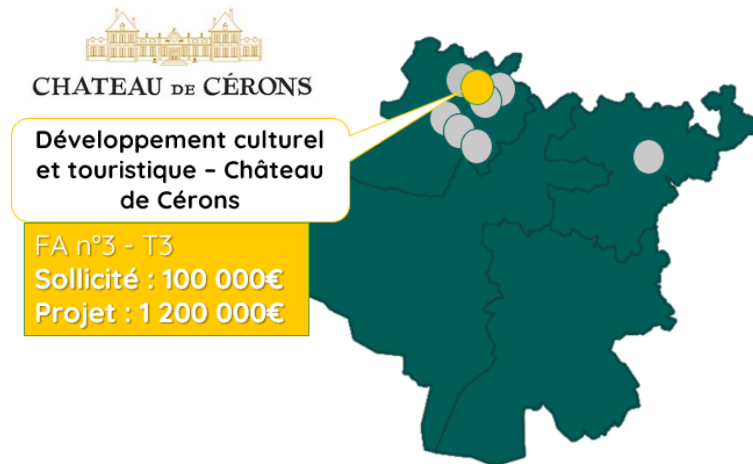
- Invité.e.s présent.e.s (6) : Monsieur Jérôme Guillem, Conseiller régional délégué, représentant Monsieur le Président de Région Alain Rousset - Madame Lucie Painchault, Conseillère en développement des territoires, CCI-Bordeaux Gironde - Madame Cécile Reix, représentante de Madame Sophie Mette, Députée de la 9^e circonscription de la Gironde - Nadia Gaillard, Responsable cofinancement et réseaux, Bordeaux Métropole et Loris Gagnant, service cofinancement et réseaux, Bordeaux Métropole - Elodie de la Grange, Directrice adjointe, Syndicat mixte Sud Gironde
- Equipe technique présente (2) : Romain Gayral, animateur du GAL Sud Gironde - Eugénie Rivère ; Gestion et communication GAL Sud Gironde

Mise en place de la séance

Démarrage de la séance : 18h10 – Fin de la séance : 20h30

- ✓ Emargement, rappel des voix délibératives par binôme et identification d'éventuels conflits d'intérêts
- ✓ Présentation du déroulé de la séance et des modalités de vote : 30 min par projet décomposé en une présentation du projet (10 min), d'un échange question-réponse (10 min) avec le/la porteur.e, suivi de délibération en GAL (10 min).

Projet 1 - Etude en opportunité du projet de développement culturel, pédagogique et oenotouristique du Château de Cérons, SAS Xavier et Caroline Perromat Domaines



Document de référence : Fiche projet et support de présentation (annexe)

Membres du GAL référents pour le suivi thématique - Vincent Joineau, Xavier Planty et Bernard Mateille

Porteu.se.s présent.e.s : Caroline et Xavier Perromat

Présentation du projet : Le château de Cérons est une propriété familiale exceptionnelle, un vin, une chartreuse à l'histoire originale, une propriété viticole, un élément structurant de la vie de la commune... Le château de Cérons est habité : la famille Perromat y vit, y travaille et s'y investit avec un désir de partage et de qualité, un goût sûr pour cet écrin fragile et les activités qui s'y déroulent, La question posée est de savoir comment optimiser l'expérience client au château de Cérons en exploitant, notamment, des bâtiments et terrains non affectés pour amener du trafic, générer une économie complémentaire à l'activité viticole. La famille Perromat, souhaite investir en matière d'accueil du public, séminaires, événementiels et développer une augmentation des ventes significative, une différenciation dans le domaine de l'oenotourisme, des recettes complémentaires afin d'entretenir la Propriété. L'objectif est de construire ce projet de développement sur les 5 prochaines années.

Les trois projets développés consistent en la réhabilitation des vieux chais avec mise en lumière et transformation en lieu d'exposition, intégrant une muséographie dédié à l'architecte Robert Henry Expert qui a vécu au château ; la création d'un espace de biodiversité pédagogique dans l'ancienne Carrière d'extraction de pierre calcaire avec mise en place d'un parcours de déambulation thématique sur la viticulture d'hier, d'aujourd'hui, la biodiversité endémique du Sud Gironde, les couches géologiques, etc., les visites seront accessibles à pied et en vélo ; et inscription du Château dans un projet oenotouristique territorial.

Caractéristiques - Enveloppe du projet (investissement, équipement, prestation externe, ingénierie) : 1 200 000€ HT - Cofinancement : Région Nouvelle-Aquitaine (100 000€) et DRAC (92 000 €) - Montant FEDER OS 5.2. sollicité : 100 000€ (Fiche action n°3 Attractivité touristique, patrimoniale et culturelle) - Calendrier du projet : 11/2023-12/2024

Echanges Q/R - Louis de Sabran Pontevès félicite Caroline Perromat de son projet ambitieux et questionne l'identification et la budgétisation des sources de revenus pour financer le projet. Caroline Perromat explique que la propriété possède un chiffre d'affaires oenotourisme de 100 000 € en moyenne annuelle depuis les 10 ans d'ouverture au public. L'objectif est de multiplier par 3 le visitorat sur les 5 prochaines années, en désaisonnant l'activité grâce au développement d'une nouvelle offre de location d'espace pour des séminaires, des chambres d'hôtes, des réceptions (avec une nouvelle capacité d'accueil de 120 personnes assises), des expositions artistiques, etc., venant contribuer au CA à hauteur d'environ 75%.

Bruno Marty interroge le nombre d'employés travaillant sur la propriété et les projections sur les prochaines années. Caroline Perromat explique que la propriété compte 9ETP, qu'1 ETP a été créé dans le cadre du projet de développement oenotouristique, avec le recours à 1 alternante. Il est souhaité embaucher 1 ETP supplémentaire pour mieux accueillir les groupes étrangers. Caroline Perromat précise que 100% des salariés habitent en Sud Gironde, que cette embauche locale, en plus de valoriser l'ancrage local, permet aux salariés de limiter les temps de transport.

Michael Roes questionne l'accord des financements identifiés (prêt BPI, Crédit Agricole, etc). Caroline confirme que les financements ont été accordés, et précise que ce projet a été initié il y a 2 ans (par anticipation des délais de mise en conformité du projet avec l'avis des Architectes des Bâtiments de France), ils ont encore suffisamment de temps (2 ans) pour rembourser les prêts, le montage financier lui semble ainsi solide. Jérôme Guillem précise que la Région a également donné son accord pour soutenir financièrement son projet.

Philippe Moutier questionne l'identification des cibles du projet et sur la perspective d'un retour à l'équilibre en matière de chiffre d'affaires, si les activités viticole et oenotouristique sont distinguées dans les comptes de résultats et chiffres d'affaires. Caroline explique que la SAS englobe deux activités viticole et oenotouristique avec deux comptabilités distinctes. Traditionnellement, l'activité oenotouristique était à l'équilibre sur les visites mais nulle en matière de résultat car la réception de groupe est coûteuse en dépenses de personnel qualifié trilingue. L'objectif avec le développement d'une nouvelle activité oenotouristique et réceptive est de dégager 60% de CA.

Isabelle Deheaulme questionne l'accueil des cyclistes à la propriété. Caroline confirme que les cyclistes sont accueillis sur la propriété et que le circuit peut se faire à bicyclette, en soulignant que le Château est relié à Podensac (notamment pour visiter Lillet ou Chantegrive) par un chemin longeant la Garonne. Le circuit audioguidé sur la propriété s'effectue quant à lui à pied.

Délibération - Danielle Barreyre souligne l'aboutissement du projet et les subventions attribuées. Jérôme Guillem souligne le positionnement de la Région aux côtés du projet, le soutien régional montre le poids du projet au sein du territoire touristique Sud girondin. Bruno Marty rappelle l'enjeu d'une densification de l'offre touristique pour concurrencer les territoires voisins de Saint-Emilion et du Médoc, donc des avantages de la multiplication des projets œnouristiques sur le territoire pour en favoriser l'attractivité. Louis Sabran de Pontevès souligne l'originalité du projet dans son approche d'autant plus que le porteur est privé, car il y a peu d'exemples sur le territoire.

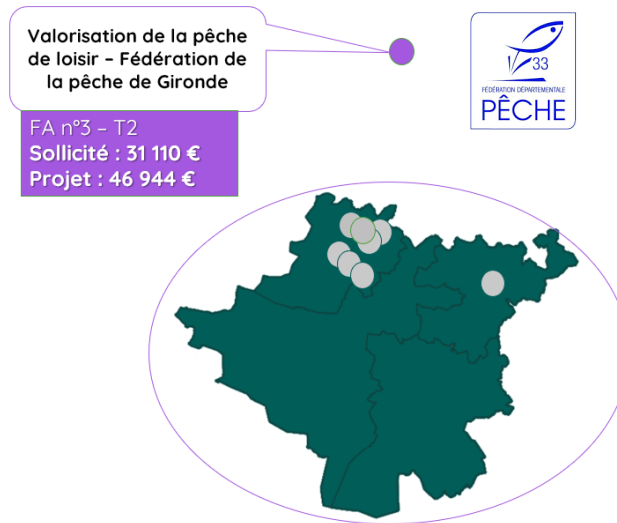
Sur le volet formation/impact social de la grille de notation, face aux difficultés d'analyse exprimées, Romain Gayral précise qu'il s'agit par exemple de l'accueil et formation d'alternant.e.s.

Vote - Philippe Corriols procède au vote en opportunité du projet de développement pédagogique, culturel et œnotouristique du Château de Cérons :

Double quorum validé - Absence de conflit d'intérêt

Voix délibératives	Abstention pour conflit d'intérêt	Note moyenne	Avis
18	0	24/35	Favorable
Avis favorable : total ≥ 18 pts - Avis d'ajournement : 18 pts > total > 12 pts - Avis défavorable : 12 pts ≥ total			

Projet 2 - Etude en opportunité du projet de valorisation de la pêche de loisir en Sud Gironde, Fédération de Gironde pour la pêche et la préservation du milieu aquatique



Porteur présent - Nicolas Larrebourre, Responsable développement

Présentation - Ce projet permettra la mise en place d'aménagements (pontons PMR, panneaux) qui valoriseront le patrimoine naturel et historique du territoire Sud - Gironde existant autour de l'eau. Les actions de promotion et de labellisation menées avec les offices de tourisme participeront à cette valorisation, tout comme les animations de découverte « pêche et nature » qui intégreront des éléments historiques et se dérouleront sur des sites traversés par des chemins de randonnées (GR6 à Barsac, boucle locale à Aillas). D'autre part, la pêche de loisir est une activité qui se pratique toute l'année, notamment sur les ailes de saison (printemps et automne).

La Fédération a développé 6 actions consistant en l'aménagement de 2 pontons de pêche accessibles aux handicapés sur le plan d'eau de Brouqueyran et sur le canal latéral à Castets-et-Castillon ; l'implantation de panneaux d'information à Sigalens (lac), à Castets-et-Castillon (canal) et en bord de Garonne à Caudrot ; la réalisation d'animations « pêche et nature » gratuites avec des moniteurs professionnels de la Fédération à destination des touristes et locaux ; la labellisation FNPF « Passion » du parcours de pêche du Lac des 3 rives situé à Aillas, Sigalens et Labescou ; le lancement du label hébergement pêche sur le territoire Sud-Gironde en partenariat les offices de tourisme du territoire ; et la promotion de la pêche de loisir en partenariat avec les 4 offices de tourisme du territoire.

Caractéristiques - Enveloppe du projet (investissement, personnel, fonctionnement) : 46 944 € TTC - Cofinancement : Région Nouvelle-Aquitaine (6 445,59 €) - Montant FEDER OS 5.2. sollicité : 31 110 € (Fiche action n°3 Attractivité touristique, patrimoniale et culturelle) - Calendrier du projet : 01/2023-12/2023

Echanges Q/R - Guillaume Birot questionne l'entretien des pontons et infrastructures. Nicolas Larrebourre explique que la durabilité des pontons minimale est de 10 ans, les premiers pontons installés en 2016 n'ont pas nécessité d'entretien sur les 8 dernières années. La fédération est propriétaire du ponton et le gère, en finançant son entretien via ses activités de vente de carte de pêche et ses prestations d'animation. La trésorerie actuelle est suffisante pour anticiper la dépense d'investissement en attendant le versement des fonds européens. La fédération de pêche a l'habitude de travailler avec des acteurs institutionnels et européens dans le cadre du développement de leurs projets, notamment sur les aspects valorisation des activités pêche et loisirs.

Philippe Corriols questionne les usagers concernés et la façon de les capter. Nicolas Larrebourre explique que les usagers sont les 30 000 adhérents à la Fédération de Gironde et le grand public. En matière de communication, la Fédération s'appuie sur un emailing, ses réseaux sociaux (10 000 followers sur facebook, etc), la presse locale (Sud Ouest), et un travail avec les offices de tourisme, Gironde Tourisme. La Fédération siège dans des commissions pour traiter des activités de pêche tourisme et handicap. En matière de création d'emploi pour l'entretien des pontons, Nicolas Larrebourre détaille que des agents sont multi-activités (entretien, garde-pêche, etc) et les missions définies selon un planning d'intervention. Le développement de l'activité pêche de loisir a permis la création de 2 emplois (1 garde-pêche et 1 animateur pêche et milieux aquatiques). Guillaume Birot questionne sur la capacité d'accueil des pontons. Nicolas Larrebourre détaille que 3 personnes à mobilité réduite peuvent être accueillies en simultanément, ou 5 enfants pour des animations. Les pontons, dédiés à la pêche des poissons d'eau douce (carpes, gardons, perches, etc) sont multiusages.

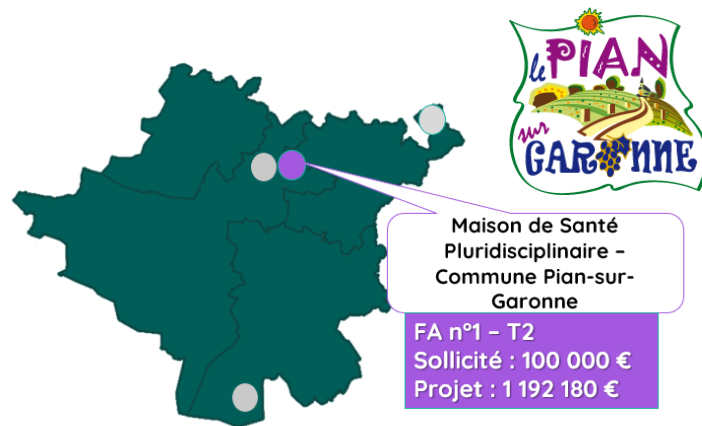
Délibération - Raymond Vaillier souligne que l'office de tourisme Entre-Deux-Mers possède une habitude de travail avec la Fédération de Gironde pour la Pêche depuis plusieurs années avec qui les animations pêche à destination des enfants fonctionnent bien. Danielle Barreyre fait également remonter la qualité des offres d'animation de la Fédération de pêche au sein des centres de loisirs.

Vote - Philippe Corriols procède au vote en opportunité du projet n°2 :

Double quorum validé - Absence de conflit d'intérêt

Voix délibératives	Abstention pour conflit d'intérêt	Note moyenne	Avis
18	0	23/35	Favorable
Avis favorable : total ≥ 18 pts - Avis d'ajournement : 18 pts > total > 12 pts - Avis défavorable : 12 pts ≥ total			

Projet 3 - Etude en opportunité du projet de construction d'une maison pluriprofessionnelle de santé, Commune du Pian sur Garonne



Membre du GAL référent - Didier Laulan

Porteu.se.s présent.e.s - Thierry Lorriot, élu en charge du suivi du projet, accompagné des Docteurs Gonzalez-Bigot, Docteur Grangeon, Docteur Faugère

Présentation - Le projet de constitution (projet de santé et projet bâtementaire) d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle publique au Pian sur Garonne s'intègre dans les objectifs du Contrat Local de Santé Sud-Gironde 2019-2023. Il traduit la volonté des élus et d'une équipe de 15 professionnels de santé de proposer une activité coordonnée : Répondre aux problématiques de santé sur un territoire ; Répondre aux problématiques d'accès aux soins sur un territoire rural ; Exercer une activité coordonnée pour favoriser une meilleure prise en charge ; Faciliter et contribuer à l'installation de nouveaux professionnels sur un territoire rural (maillage) ; Contribuer à proposer une offre de soin de proximité diversifiée. Ainsi, les professionnels de santé souhaitent réaliser une MSP qui puisse s'articuler autour de différents pôles : médical, santé mentale, infirmier, nutritionnel, prévention et rééducation. Il est également le fruit de la mobilisation des élus des 8 communes de la rive droite de la Communauté de communes du Sud Gironde.

Le projet de santé porté par les professionnels de santé a été validé en février 2023 par l'ARS puis en juin 2023 par la commission régionale des MSP. Le projet répond aux axes socles attendus pour une Maison de Santé Pluriprofessionnelle : Accès aux soins (amplitude horaire d'ouverture, accès aux soins non programmés en journées, participation à la permanence des soins ambulatoires) ; Travail d'équipe et activité coordonnée (réunion de coordination pluriprofessionnelle, protocoles pluriprofessionnels de prise en charge) ; Mise en œuvre d'un système d'information commun.

Caractéristiques - Enveloppe du projet (investissement travaux, ingénierie études): 1 192 080 € - Cofinancements : DETR 2023/2024 (284 000 €), Région Nouvelle-Aquitaine (150 000€), Département Gironde (96 000 €) - Montant FEDER OS 5.2. sollicité (FA n°1 : Développer une approche territoriale de la santé) : 100 000 € - Calendrier du projet : 03/2023-12/2025

Echanges Q/R - Guillaume Birot interroge le format de regroupement des locataires et leur bail (Thierry Lorriot précise qu'il prendra la forme d'une Société Civile de Moyens), en mettant en parallèle le cas de la maison de santé de La Réole dont les médecins n'ont pas été remplacés à leur départ. Bruno Marty explique que La Réole, à la différence du Sud Gironde, n'est pas en Zone de Revitalisation Rurale, or, il est plus facile de maintenir les médecins en ZRR, donc en Sud Gironde. Nicole Vigne précise que lors de la constitution d'une entreprise, des statuts sont définis en cohérence et peuvent permettre de sanctionner le non remplacement des locataires. Pour la MSP de Pian sur Garonne, le docteur Gonzalez-Bigot précise que les préavis sont de 6 mois et les non remplacements sanctionnés d'un versement de 6 mois de loyer. Guillaume Birot questionne l'avantage d'un regroupement de médecins par rapport à l'ouverture de leur local respectif. Thierry Lorriot souligne la démarche facilitante d'un portage par la commune avec la gestion d'un bail commun plutôt que de 15 baux. Le médecin Gonzalez-Bigot rappelle en parallèle qu'un groupement des professionnels de santé en MSP permet d'offrir à la patientèle des services complémentaires et conjugués. Le Docteur Faugère explique en ce sens qu'une infirmière asalée mène des missions de prévention et d'éducation thérapeutique (5 champs sont traités dont le diabète et le tabac) auprès des patients, notamment pour pallier le manque de temps auquel font face les médecins pour mener ces missions spécifiques. Le regroupement des 15 professionnels à Pian sur Garonne permet donc de mieux accompagner les patients. Guillaume Birot demande si la création de la MSP à Pian permettra un ralentissement du flux des urgences à Langon, le docteur Gonzalez-Bigot précise que l'installation de 15 professionnels de santé aide à l'amélioration du suivi médical au quotidien mais que les urgences sont traitées sur des plateaux techniques spécifiques.

Jérôme Guillem salue l'engagement et l'énergie positive de récupérer des médecins dans nos territoires ruraux.

Actuellement, ils sont 3 médecins installés sur site, 2 kinés dans les algécos, l'infirmière asalée est installée, 2 professionnels sont installés à St Macaire... Les travaux commencent à la rentrée de septembre donc la MSP sera opérationnelle en 2025. Concernant la question d'un partenariat entre la MSP et le Pôle Territorial du Sud Gironde, Elodie de la Grange précise que des projets pourront effectivement être menés, et qu'actuellement, il existe déjà un lien entre la Maison Sport Santé portée par le Pôle et les professionnels de santé présents sur le territoire, dont l'infirmière asalée. La patientèle des médecins s'étend à 30 km, voire plus.

Philippe Moutier interroge le financement de construction l'infrastructure : elle est financée par la commune et co-financeurs publics identifiés, non par les professionnels de santé.

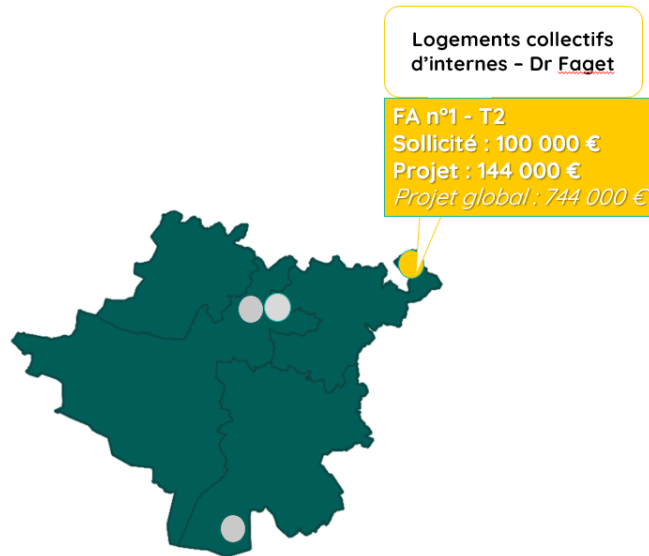
Délibération - Approbation unanime

Vote - Philippe Corriols procède au vote en opportunité du projet n°3 :

Double quorum validé - Absence de conflit d'intérêt

Voix délibératives	Abstention pour conflit d'intérêt	Note moyenne	Avis
18	0	28/35	Favorable
Avis favorable : total ≥ 18 pts - Avis d'ajournement : 18 pts > total > 12 pts - Avis défavorable : 12 pts ≥ total			

Projet 4 - Etude en opportunité du projet de logements collectifs d'internes du Docteur Faget



Membre du GAL référente - Isabelle Deheaulme

Porteur présent - Docteur Marc Faget

Présentation - Le projet de logements collectifs vise à améliorer l'attractivité de la commune de Monségur et de ses alentours pour les jeunes médecins. Malgré son attractivité, la bastide de Monségur se situe dans un désert médical et peine à attirer de nouveaux professionnels de santé. L'accueil chaleureux et convivial permet par ce projet permettra d'accueillir de des médecins en formation sur le territoire pour leur faire découvrir la qualité de vie du monde rural.

La notion d'habitat collectif permet aux internes hébergés de préserver la sociale qu'ils auraient dans une plus grande agglomération et d'être au quotidien au contact de leurs pairs. Pour que l'opération soit séduisante, il faut que cela représente un coût minimal pour le stagiaire, ainsi il peut garder son appartement d'étude et tester la vie à la campagne. En plus de l'hébergement, le projet vise à créer un environnement stimulant d'échange, qui ne sont pas tous liés qu'à la pratique professionnelle quotidienne, tel que l'intervention d'autre professionnels de santé et la possibilité de participer aux diverses animations organisées dans la bastide de Monségur. Un autre objectif poursuivi par ce projet est la diminution des déplacements des internes entre leur logement d'étude, généralement situé en métropole, et leur lieu de formation, donc le territoire de projet.

Caractéristiques - Enveloppe du projet (investissements travaux) : 144 000 € (dans un projet global à 744 00 €) - Cofinancements : OPAH RU Cdc Réolais en Sud Gironde (5 000 €) et OPAH RU commune Monségur (5 000 €) - Montant FEDER OS 5.2. sollicité (FA n°1 : Développer une approche territoriale de la santé)

Echanges Q/R (applaudissements de la part des membres du GAL suite à la présentation du Docteur Faget) - Bruno Marty remercie le Docteur Faget de son projet ambitieux et essentiel pour des territoires en souffrance. Nicole Vigne souligne la véritable dynamique enclenchée par ce type de projet. Le Docteur Faget précise que la dynamique

n'est pas que médicale mais se retrouve aussi auprès de la population locale qui soutient ce projet. Michael Roes, en tant qu'habitant de Monségur, souligne le véritable engouement de la population autour de ce projet qui est connu de tous. Jérôme Guillem salue l'engagement du Docteur Faget et de sa démarche volontariste et très innovante. Isabelle Deheaulme ajoute que le Docteur Faget fait en sorte de réhabiliter un logement vacant depuis plusieurs années en plein centre bourg et participe ainsi à la revitalisation de centre. Le Docteur Faget souhaite en effet remettre le soin au centre du village, et envisage ce projet sur plus de 15 ans, car il ne s'agit pas uniquement d'améliorer la situation sanitaire et l'accès au soin en Réolais, mais aussi de susciter des vocations à venir s'installer en zone rurale au sens large.

Guillaume Birot questionne le taux d'occupation des logements à l'année. Le Docteur Faget indique que chacun des lieux de stage de médecine est nécessairement pourvu par un.e interne en médecine. L'interne, rattaché.e généralement à l'Université de Bordeaux, aura alors le choix de loger sans frais à Monségur (par le biais des aides versées par l'ARS à l'interne au médecin junior) ou de faire des allers/retours entre son domicile et son lieu de stage en risquant de perdre en qualité de vie. Ainsi, selon le Docteur Faget, les logements collectifs d'internes, en facilitant l'accueil des stagiaires sur leur lieu de stage en échange d'un loyer réduit et couvert par les aides versées par l'ARS au stagiaire, seront occupés toute l'année. L'enjeu, au-delà du taux de remplissage, est également d'accueillir les meilleurs internes, en proposant un accueil de qualité, un lieu de vie animé (en collaboration avec le CPTS), afin de leur donner envie de rester vivre en Réolais et s'y installer. L'enjeu pour la ruralité, c'est de capter les médecins juniors (nouveau statut correspondant à la dernière année d'étude et la première année de mise en autonomie en tant que docteur), de développer un ancrage local. Lorsqu'un territoire est jugé un désert médical, c'est déjà trop tard pour accueillir les médecins juniors, mais en Réolais, il existe encore suffisamment de médecins pour accueillir des médecins juniors, et les faire travailler avec leurs pairs sur des thèses en lien avec les problématiques locales. Autant de leviers à activer pour asseoir l'ancrage local. Nicole Vigne dresse un parallèle avec le campus connecté qui est une structure qui permet de rompre l'isolement des étudiant.e.s en leur proposant un lieu animé pour travailler et se mettre en relation avec leurs pairs.

Délibération - La qualité et le caractère innovant et volontariste du projet sont à nouveau soulignés. Guillaume Birot remarque que la part de financement sollicitée auprès du GAL est très importante. Philippe Corriols suggère que les projets sont plus ou moins dépendants des subventions, les financements privés sont déjà avancés, il s'agirait en l'occurrence, de positionner le GAL en véritable soutien à la réalisation de ce type projet dans ce qu'il incarne.

Vote - Philippe Corriols procède au vote en opportunité du projet n°4 :

Double quorum validé - Absence de conflit d'intérêt

Voix délibératives	Abstention pour conflit d'intérêt	Note moyenne	Avis
18	0	29/35	Favorable
Avis favorable : total ≥ 18 pts - Avis d'ajournement : 18 pts > total > 12 pts - Avis défavorable : 12 pts ≥ total			

Mobilisation des enveloppes

Deux fiches actions ont été activées pour soutenir les 4 projets approuvés lors de leur étude en opportunité :

- Fiche action n°1 - Développer une approche territoriale de la santé. Enveloppe globale à 450 000 € dont 200 000 € prévisionnellement alloués aux 2 projets présentés. En étude : 2 demandes préalables sollicitant 100 000 € d'aide FEDER.
- Fiche action n°3 : Attractivité touristique, patrimoniale et culturelle. Enveloppe globale : 500 000 € dont 131 110 € prévisionnellement alloués aux 2 projets présentés. En étude : 5 demandes préalables sollicitant 300 000 € d'aide FEDER... Mais aussi 10 projets en 1ers contacts pouvant se porter candidats.

Lors du prochain comité d'opportunité, il est proposé d'activer 3 ou 4 fiches actions en étudiant 3/4 projets en demande préalable :

- Fiche action n°1 - Développer une approche territoriale de la santé : Proposition d'étudier le projet de construction d'une maison de Santé porté par la Commune de Captieux, un projet de 950 000 € sollicitant 100 000 € d'aide FEDER OS 5.2.
- Fiche action n°2 - Bien vieillir en Sud Gironde : Proposition d'étudier le projet d'aménagement d'habitat partagé porté par la Commune de Noaillan. Un projet de 1 222 000 € sollicitant 100 000 € d'aide FEDER OS 5.2.
- Fiche action n°5 - Alimentation territoriale et durable : Proposition d'étudier le projet d'aménagement d'un camion pour développer des activités autour de l'alimentation durable, porté par l'association L'Auringleta. Un projet de 55 000 € sollicitant 44 000 € d'aide FEADER-LEADER.
- Fiche action n°9 - Ingénierie thématique : Proposition d'étudier le projet de développement de la monnaie locale La Gemme en Sud Gironde, par l'Association La Gemme. Un projet de 88 000 € sollicitant 66 000€ d'aide FEDER OS 5.2.

Calendrier prévisionnel du prochain comité

- ✓ **Prévision du prochain comité d'opportunité : mardi 16 juillet 2024 à 18h**, au siège de la CDC du Sud Gironde, 21 rue des acacias, 33210 Mazères. **Ordre du jour** : Etude à l'opportunité de 3 ou 4 projets, renouvellement de 3 membres du GAL Sud Gironde et présentation de l'AAP filières durables.

Questions diverses

Francis Dussillols questionne la temporalité entre la demande d'aide et le versement de l'aide pour les 4 porteur.se.s reçu.e.s lors de cette séance. Romain Gayral rappelle le processus de demande préalable, d'une orientation de la pré-demande par le GAL, des délais d'instruction des demandes d'aide et de paiement, puis du vote de l'attribution de l'aide finale après instruction. La répartition des enveloppes globales allouées aux fiches actions pourra être revue une fois les demandes de paiements instruites.

Approbation du compte rendu

Compte-rendu approuvé par le Président du GAL Sud Gironde, Philippe Corriols.

